

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-SOUS-CHARLIEU

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Nombre de membres en exercice : 14	Séance du mardi 6 juin 2023
Présents : 12	L'an deux mille vingt-trois et le six juin à vingt heures, l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mai 2023, s'est réunie dans le lieu habituel pour une séance ordinaire sous la présidence Mme Florence LEBLANC, Maire.
Votants : 14	
Secrétaire de séance : Kevin BRISEBRAS	Sont présents : Florence LEBLANC, Christophe COLLET, Lucie LEHNERT, David SANGLAR, Claire DEFAYE, Delphine LAMURE, Vincent FOREST, Didier LACHIZE, Kevin BRISEBRAS, Cédric MICHAUD, Catherine PREVITALI, Jean-Claude JOMAIN Etaient absents : Gilles DANIERE donne procuration à Delphine LAMURE, Nicolas VALORGE donne procuration à Florence LEBLANC,

Ordre du jour de la séance

- Tarifs périscolaires rentrée 2023
- Travaux dans les bâtiments communaux
- Travaux de voiries
- Achat matériel périscolaire
- Subventions versées aux associations communales
- Tarif, aménagement et fonctionnement du gîte communal
- Tirage au sort des jurés d'assise
- Informations et questions diverses

Mme le Maire ouvre la séance et donne lecture à l'assemblée du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 avril 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Délibérations

TARIFS PERISCOLAIRE RENTREE 2023

En vue des inscriptions des enfants au périscolaire pour la rentrée prochaine, il y a lieu de délibérer les tarifs du périscolaire et de la cantine.

Rappel des tarifs appliqués pour l'année scolaire 2022-2023 :

- la tarification pour le périscolaire :
- Tranche 1 : QF <600 € = 0.90 € de l'heure
 - Tranche 2 : 601<QF<900 = 0.95 € de l'heure
 - Tranche 3 : QF>900 € = 1 € de l'heure
- le tarif du repas enfant est suivant les tarifs pratiqués par le restaurateur de 3.90 € + 0.50 € (heure de pause méridienne) = 4.40 € le repas + pause méridienne
- le tarif du repas adulte est de 4.40 €

A la rentrée de septembre fonctionnement sans agrément jeunesse et sport et donc sans subvention de la CAF.

Proposition de fixer un tarif unique pour l'heure de périscolaire, à 1,10 € ; soit une augmentation de 10 centimes.

Les horaires de fonctionnement du périscolaire seront fixés comme suit :

Tous les jours de 7h30 à 8h45, et de 16h45 à 18h30 et 18h00 le vendredi

Les enfants prenant le bus sont accueillis à la garderie gratuitement

Les créneaux horaires de facturation du périscolaire seront fixés comme suit :

7h30 – 8h45 = 1 heure facturée

16h45 – 17h45 = 1 heure facturée

17h45 - 18h30 1 heure facturée

Toute heure commencée est due.

La société ALTERREnative en charge de la restauration scolaire annonce une augmentation de 7% maximum, hausse consécutive à la hausse des matières premières et des salaires.

Afin de suivre l'évolution des tarifs du restaurateur, il est proposé de facturer le repas 4,10 €, et de garder le tarif de la pause méridienne identique à 0,50 € pour ne pas trop impacter les familles, soit un prix de repas à 4,60 € au lieu de 4,40 € cette année, et donc une augmentation de 0,20 €.

La tarification adulte sera de 4,60 € le repas.

Madame le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer les tarifs du périscolaire et de la cantine, pour la rentrée prochaine, et cet effet, elle rappelle les tarifs appliqués pour l'année scolaire 2022-2023 :

- la tarification pour garderie :
 - Tranche 1 : QF < 600 € = 0.90 € de l'heure
 - Tranche 2 : 601 < QF < 900 = 0.95 € de l'heure
 - Tranche 3 : QF > 900 € = 1 € de l'heure
- le tarif du repas enfant : 3.90 € + 0.50 € (heure de pause méridienne)
- le tarif du repas adulte : 4.40 €.
-

Madame le maire rappelle au conseil municipal le nouveau fonctionnement du périscolaire, délibéré le 14 mars 2023, qui sera indiqué dans le règlement intérieur communiqué aux familles, et expose la hausse du tarif du repas annoncée par la société ALTERREnative en charge de la restauration scolaire, hausse consécutive à la hausse des matières premières et des salaires.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité,

APPROUVE les nouveaux horaires du périscolaire, tous les jours de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 18h30 et 18h00 le vendredi ;

APPROUVE la proposition d'un tarif unique pour le périscolaire ;

DIT que la tarification pour le périscolaire sera de 1.10 € par créneau horaire suivant règlement intérieur et rappelle que les enfants prenant le ramassage scolaire sont accueillis à la garderie gratuitement ;

APPROUVE la proposition de 20 centimes d'augmentation pour le repas ;

DIT que le tarif du repas sera de 4.10 € + 0.50 € (heure de pause méridienne) = 4.60 € le repas + pause méridienne ;

DIT que la tarification pour le repas Adulte sera à 4.60 € ;

DIT que ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2023.

TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX

LOGEMENTS DE LA MAIRIE :

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'électricité dans le logement locatif de la mairie, différents devis ont été réalisés pour :

Installation d'un convecteur électrique de 1250W dans la chambre et un convecteur électrique de 1000W dans le salon

Ajout de 6 prises électriques pour supprimer des multiprises dans le salon

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

RETIENT le devis de la société MJ électricité basée à Pouilly pour un montant de 1066,06 € HT

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis de la société MJ électricité

EGLISE :

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux sur la toiture de l'église, des fuites sont apparues au niveau d'une noue à la jonction de la toiture de l'église et de la sacristie ; différents devis ont été réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise Lespinasse toiture d'un montant de 711,85 € HT

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise Lespinasse toiture

MAIRIE :

Madame le Maire expose au conseil municipal la nécessité de remplacer la serrure de la porte de la mairie, différents devis ont été réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise Gonnet d'un montant de 429,78 € HT

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise Gonnet

TRAVAUX VOIRIE

- **Travaux chemin des Mazoeries**

Madame le Maire indique au conseil municipal que des travaux préparatoires à la réfection de la voirie des Mazoeries sont nécessaires sur la partie de la voie communale qui rejoint la départementale RD57, différents devis ont été réalisés pour :

Le curage des fossés

L'empierrement des bas cotés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise TP Monnet d'un montant de 4021,60 € HT

AUTORISE Mme le Maire à signer le devis de l'entreprise TP Monnet

- **Travaux chemin de la Boizette**

Des travaux pour la réfection du chemin rural de la Boizette sont nécessaires.

Suite aux différents devis présentés, il est proposé de reporter à une date ultérieure la délibération.

- **Dossier amende de police :**

Des subventions « amende de police » peuvent être demandées pour des travaux de sécurité.

Je vous propose de m'autoriser à déposer un dossier instruit par le conseil départemental pour :

Installer des barrières métalliques vertes dans le prolongement de celles au niveau du périscolaire pour interdire le stationnement le long du périscolaire, devis de Prolians 6 barrières 1165,19 € HT

Installer des séparateurs de voies dans le centre bourg, devis de TP Monnet 3 séparateurs 2295 € HT + Prolians 3 balise J4 362,70 € HT

Le service voirie du département sera sollicité pour valider l'installation de séparateurs dans le centre bourg à la place des potelets blancs qui sont détériorés fréquemment.

ACHAT MATERIEL PERISCOLAIRE

Proposition d'achat d'un filet pare-ballon à installer dans la cour du périscolaire au-dessus du mur mitoyen avec la propriété Salmann et contre la haie mitoyenne avec la propriété Bethelot.

D'un panneau de basket à installer sur le mat récupéré.

Cette délibération est reportée en attente de nouveaux éléments complémentaires de mise en oeuvre.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Mr Didier Lachize et Mme Lucie Lehnert, concernés par cette délibération ont quitté l'assemblée et n'ont pas pris part au vote

Mme le Maire présente les courriers de demande de subvention du comité des fêtes du village pour l'organisation du week-end de festivité du 1^{er} et 2 juillet et de l'association autour du Grand-Couvert pour l'organisation de la journée de Patrimoine de Pays et de Moulins du 25 juin.

Considérant que ces 2 associations communales, interviennent tout l'année pour l'animation du village et la mise en valeur du petit patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Lucie LEHNERT et Mr Didier LACHIZE ont quitté la salle) :

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Comité des fêtes pour l'organisation du week-end de festivité du 1^{er} et 2 juillet

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association autour du Grand-Couvert pour l'organisation de la journée de Patrimoine de Pays et de Moulins du 25 juin

TARIF, AMENAGEMENT ET FONCTIONNEMENT DU GITE COMMUNAL

Les travaux du gîte se terminent, afin de décider de son fonctionnement et des équipements à y installer, des tarifs à appliquer, du règlement intérieur à établir ... il est proposé d'organiser une réunion spécifique.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE

Etablissement de la liste annuelle départementale pour l'année 2023 des 600 jurés d'assises titulaires et suppléants du département de la Loire.

Tirage au sort sur la liste électorale de la commune, pour les personnes âgées de plus de 23 ans et moins de 70 ans et ceux qui n'ont pas été désignés au cours des 5 dernières années.

POUR 2023 :

Collet Christophe

Roubiou Karine (Vaginay)

Michaud Cédric

Questions diverses

Fanfare des classes : comme chaque année, considérant qu'il s'agit d'une fête communale, la commune prendra en charge le coût de la fanfare pour la journée des classes, 340 €.

Maison des associations : Le dossier APD est en cours de réalisation par l'équipe de maîtrise d'œuvre, ainsi que le permis de construire.

Possibilité de réaliser le permis de démolir en amont ainsi que l'appel d'offre du lot démolition.

Subventions :

Région subvention de 100 000 € soit 26,31 % (40% demandés)

Département subvention de 76 000 € soit 20 % (= montant demandé)

DETR en attente

Enveloppe cantonale : Les conseillers départementaux ont voté le montant de 7000 € pour la subvention enveloppe cantonale dans laquelle nous avons inscrits 12797 € de travaux comprenant :

Logement des chênes 1^{er} étage : cuisine + placard + revêtement de sol

Gîte communal : cuisine + placard

Voirie 2023 : Les conseillers départementaux ont voté le montant de 23 475 € pour la subvention de travaux de voirie 2023, le même montant que pour 2022.

Les offres des entreprises ont été dépouillées, elles sont en analyse auprès du département avant la nomination de l'entreprise qui remporte le marché de voirie du SIVOM.

Eglise : Des tuiles de la toiture de l'église sont abimées, le toit a été remplacé en 2 fois, les tuiles n'ont pas la même date de fabrication entre le pan Nord coté château et le pan sud coté école.

L'avis de l'ABF sera demandé pour le type de tuiles à mettre en œuvre et ainsi affiner le devis des entreprises.

Le Sanpat : Jugement d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire du 24 mai 2023, date de cessation des paiements le 30 avril 2023, parution au Bodacc le 3 juin 2023 avec nomination d'un mandataire judiciaire.

Mme le Maire a fait appel à la protection juridique de l'assurance communale pour défendre les intérêts de la commune.

Fonctionnement du périscolaire : Justine Laurent est en arrêt maladie depuis le 4 mai, elle a une prolongation d'arrêt jusqu'au 9 juin.

Nous avons rencontré différentes candidates, une étudiante nous a dépanné un temps, mais actuellement Pauline Membré occupe le poste de Justine Laurent, elle a signé un CCD jusqu'au 13 juillet, date de fin de l'année scolaire et du ménage ; son contrat sera prolongé sur l'année scolaire si elle donne entière satisfaction et si elle souhaite poursuivre son contrat.

DIVERS POINTS TOUCHANT LE SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL : Fabrice Bailly a pris pleinement son poste au départ de Jacques Monnet, il monte en puissance et semble plus à l'aise dans ses fonctions. Il devra passer une formation obligatoire pour usage du rotofil à proximité des différents réseaux, eau, électricité, télécom... La salle des réunions de la maison Gougnol lui a été mis à disposition pour un usage de vestiaire et de salle de pause.

Le passage du rotofil dans le lotissement du Midi reste très compliqué, nous avons eu une déclaration de sinistre bris de vitre à déclarer et certains propriétaires se plaignent de l'herbe sur leur mur.

La commune de Villers a fait l'acquisition d'une tondeuse tractée 999 € HT, ce matériel sera mutualisé.

RECENSEMENT 2024 : Le recensement des habitants de la commune se déroulera du jeudi 18 janvier au 17 février 2024

Désignation d'un coordinateur communal responsable de la préparation, et de la collecte et de l'encadrement au quotidien des agents (1 journée de formation en octobre ou novembre + 4 jours pour préparation enquête + 8 jours réalisation enquête de recensement)

Désignation de 2 agents recenseurs (pas plus de 300 logements par recenseur) (2 ½ journées de formation début janvier)

Nomination par arrêté municipal

Visio d'information des maires jeudi 29 juin.

AGENDA :

- Conseil pour élection délégués aux élections sénatoriales vendredi 9 juin à 17h00
- Pot de départ de Jacques offert par Villers vendredi 9 juin à 18h00 (sur inscription donc réponse obligatoire pour participer vous me l'indiquer je communiquerai)
- Remerciement travaux de restauration horloge vendredi 16 juin à 18h00
- Mercredi 28 juin 10h30 Commission de sécurité du Grand-couvert
- Cérémonie d'accueil des nouvelles familles et des bébés dimanche 2 juillet
- Mumo 13 et 14 juillet au Grand-Couvert

Séance levée à 23h00.

Fait à Saint-Hilaire-sous-Charlieu

Le

Le Maire,

Florence LEBLANC

Le Secrétaire,

Kevin BRISEBRAS